



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, LE NEUF JUIN

Le Conseil Municipal de Saint Colomban, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick BERTIN, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2023
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 21
Présents : 18 Votants : 20

Présents : M. Patrick BERTIN, Mme Nicole BATARD, Patrick VOGELSPERGER ; Mme Stéphanie PISQUET, M. Louis PAPIN, Mme Nathalie MENUET, M. Jean-René GOURAUD, Mme Annick COUILLAUD, M. Gabriel SORIN, Mme Nadège BOURSIN, M. Vincent RAYNAL, Mme Valérie BRUNELIÈRE, M. Olivier THIERIET, Mme Marie GIFFO, M. Bertrand MAINDRON, Mme Sylviane GUILBAUD, M. Dominique GODIN, Mme Jessica BERTESCHE,

Absents excusés : M. Stéphane PARPAILLON (pouvoir à Mme Nadège BOURSIN), Mme Marinette PRIOUR (pouvoir à Mme Nathalie MENUET) ; M. Sébastien BAUDRY ;

Secrétaire : M. Dominique GODIN

OBJET : AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSEES- Enquête publique : demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS METHA-HERBAUGES en vue de la création d'une unité de méthanisation et demande de permis de construire
Urbanisme – Autres

Vu l'arrêté préfectoral n°2023/ICPE/169 du 20 avril 2023 portant organisation d'une enquête publique unique Société SAS METHA-HERBAUGES CORCOUÉ – Commune de Corcoué sur Logne

Vu le dossier d'enquête publique comprenant l'étude d'impact du projet et les avis obligatoires dont celle de l'autorité environnementale ;

Considérant l'article 6 de l'arrêté préfectoral susvisé qui prévoit que le conseil municipal de la commune de Saint-Colomban donne son avis sur cette demande d'autorisation d'exploiter présentée par la SAS METHA-HERBAUGES dès l'ouverture de l'enquête publique,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que par arrêté préfectoral n°2023/ICPE/169 du 20 avril 2023, une enquête publique est ouverte à la mairie de Corcoué sur Logne depuis le lundi 15 mai et jusqu'au vendredi 16 juin 2023 portant sur la demande présentée par la SAS METHA-HERBAUGES en vue de la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation à CORCOUÉ-SUR-LOGNE ; l'enquête publique unique porte à la fois sur :

- La demande d'autorisation environnementale unique pour la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation,
- La demande de permis de construire.

L'ensemble des conseillers ont pu consulter le dossier à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4601/>, le dossier comprenant l'étude d'impact du projet et les avis obligatoires dont celle de l'autorité environnementale. Un dossier d'enquête en version papier est également disponible en mairie de Corcoué sur Logne durant la durée de l'enquête.

Le Conseil Municipal est invité à donner son avis sur cette enquête publique qui se déroule à Corcoué Sur Logne.

A la demande d'une majorité de Conseillers, monsieur le Maire procède au vote au scrutin secret.

Au regard du dossier d'enquête publique visé ci-avant,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et procédé au vote à bulletin secret, par 20 voix pour et 0 voix contre :

- **DECIDE de donner un avis défavorable** à la demande présentée par la SAS METHA-HERBAUGES en vue de la construction et l'exploitation d'une unité de méthanisation à CORCOUÉ-SUR-LOGNE
- **Dit** que cette délibération sera notifiée à Monsieur le Maire de Corcoué sur Logne et le commissaire enquêteur au plus tard 15 jours après la fin de l'enquête publique ;

Fait à Saint-Colomban,
Le 14 juin 2023

Le Secrétaire,
Dominique GODIN

Le Maire,
Patrick BERTIN.



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : SAINT COLOMBAN
Utilisateur : PROUTEAU Myriam

Paramètres de la transaction :

| | |
|---|--|
| Numéro de l'acte : | DE48_09062023 |
| Objet : | Avis sur installations classées - Enquête publique : demande d'autorisation environnementale présentée par la société SAS METHA-HERBAUGES en vue de la création d'une unité de méthanisation et demande de permis de construire |
| Type de transaction : | Transmission d'actes |
| Date de la décision : | 2023-06-16 00:00:00+02 |
| Nature de l'acte : | Délibérations |
| Documents papiers complémentaires : | NON |
| Classification matières/sous-matières : | 2.1 - Documents d urbanisme |
| Identifiant unique : | 044-214401556-20230616-DE48_09062023-DE |
| URL d'archivage : | Non définie |
| Notification : | Non notifiée |

Fichiers contenus dans l'archive :

| Fichier | Type | Taille |
|---|-----------------|----------|
| Enveloppe métier Nom métier : 044-214401556-20230616-DE48_09062023-DE-1-1_0.xml | text/xml | 1.1 Ko |
| Document principal (Délibération) Nom original : DE48_09062023.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401556-20230616-DE48_09062023-DE-1-1_1.pdf | application/pdf | 108.6 Ko |

Cycle de vie de la transaction :

| Etat | Date | Message |
|----------------------------|----------------------------|------------------------------------|
| Posté | 16 juin 2023 à 09h41min12s | Dépôt initial |
| En attente de transmission | 16 juin 2023 à 09h42min30s | Accepté par le TdT : validation OK |
| Transmis | 16 juin 2023 à 09h43min08s | Transmis au MI |
| Acquittement reçu | 16 juin 2023 à 09h43min11s | Reçu par le MI le 2023-06-16 |